

INFORMATION PRESSE

18 octobre 2022

Vaccination contre la grippe 2022-2023 Un réflexe à renforcer auprès des personnes les plus fragiles

Ce 18 octobre 2022 marque le coup d'envoi de la campagne de vaccination contre la grippe qui cette année se déroulera de manière concomitante avec la campagne de vaccination contre le Covid-19 débutée le 3 octobre, conformément à l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS) du 20 septembre 2022.

Certains l'annonçaient disparue après un an d'absence à cause du Covid-19 et des mesures sanitaires strictes de contrôle de l'épidémie. **Mais le printemps 2022 a signé le grand retour de la grippe avec un pic épidémique survenu exceptionnellement tard, en avril : 9 semaines d'épidémie sur tout le territoire, près d'un million de consultations et environ 7 000 hospitalisations après passage aux urgences (57 000 passages)¹.**

La grippe n'a donc pas disparu. Cette infection respiratoire aiguë très contagieuse reste toujours aussi imprévisible et dangereuse pour les personnes à risque : celles de 65 ans et plus, celles atteintes d'une maladie chronique ou d'une obésité sévère, ou encore les femmes enceintes. **Pour ces populations, la vaccination est une arme efficace pour se protéger contre le virus de la grippe, en complément des gestes barrières** dans la lutte contre tous les virus respiratoires.

Forte fièvre, fatigue intense, courbatures, maux de tête... **la grippe n'est pas une maladie anodine ; elle peut même entraîner des complications graves chez les personnes fragiles. Ainsi, on estime que la grippe est responsable de 9 000 décès en moyenne par an en France².** Pourtant, ces personnes sont encore trop nombreuses à ne pas en avoir conscience. **C'est notamment le cas des jeunes seniors** dont le sentiment d'**invulnérabilité lié à l'âge** constitue la principale raison de s'estimer hors de danger. Avec pour conséquence, une couverture vaccinale particulièrement faible. Quant aux femmes enceintes, également insuffisamment vaccinées, elles sont susceptibles d'éviter la vaccination craignant un effet nocif sur la santé de leur bébé alors que le vaccin est parfaitement toléré pour elles et leur bébé. Surtout, le vaccin antigrippal procure à ce dernier jusqu'à 6 mois de protection après sa naissance.

Cette année, aux freins habituels à la vaccination antigrippale pourrait s'ajouter le sentiment que la vaccination contre le SARS-CoV-2 est prioritaire compte tenu de la résurgence de l'épidémie de Covid-19 dès début septembre. Pourtant, la vaccination contre la grippe est également cruciale pour les personnes à risque de développer une forme grave de la maladie, celle-ci peut entraîner une hospitalisation en réanimation, le recours à une assistance ventilatoire, voire même le décès, pareillement à une contamination au Covid-19.

Cet automne, de nouveau, l'objectif est de protéger les personnes à risque et de faire progresser les couvertures des populations les moins bien vaccinées, afin d'approcher une couverture vaccinale de 75% telle que préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Enjeu supplémentaire : **relever le défi de la double vaccination et inciter les personnes fragiles ainsi que les soignants à se faire vacciner contre la grippe pendant que la campagne de vaccination anti-Covid-19 se poursuit.**

Alors qu'une recrudescence des virus grippaux pourrait être observée cet hiver, comme cela a pu être constaté dans l'hémisphère sud durant l'hiver austral, le ministère de la Santé et de la Prévention, Santé publique France, l'Assurance Maladie et la MSA soulignent l'importance majeure d'une couverture vaccinale antigrippale et anti-SARS-CoV-2 élevée chez les personnes à risque.

¹ Santé publique France, bilan préliminaire de l'épidémie de grippe 2021-2022.
<https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/440665/3486602?version=2>

² Santé publique France

I- Une campagne de vaccination primordiale

Réaffirmer l'intérêt de la vaccination devant l'incertitude et la dangerosité de la grippe saisonnière

Selon les années, 2 à 6 millions de personnes sont touchées par la grippe³. **La saison 2020/2021, marquée par une absence de la grippe, était exceptionnelle. Le virus a de nouveau circulé, de manière atypique, en 2021/2022, tardivement, avec un pic en avril.** Aucune autre épidémie de grippe n'avait atteint son pic aussi tard dans la saison depuis 2010, rappelant ainsi l'imprévisibilité de la maladie.

Si certains ont tendance à l'oublier, la grippe peut avoir des conséquences lourdes sur la santé pour les personnes vulnérables face à ce virus. En 2021-2022, la surveillance a montré que 70% des personnes admises en réanimation présentaient au moins un facteur de risque de grippe sévère (âge de 65 ans et plus, pathologie(s) chronique(s), grossesse)⁴.

Il existe pourtant un moyen sûr de se protéger des formes graves de la grippe : la vaccination. Elle limite les risques de complications, d'hospitalisations et de décès. En moyenne, en France, **2 000 vies par an sont sauvées par la vaccination chez les seniors de 65 ans et plus** et on estime que **3 000 vies pourraient être sauvées chaque année si la couverture vaccinale sur le territoire atteignait l'objectif de 75% fixé par l'OMS⁵.** C'est pourquoi il est important de se mobiliser et de réaffirmer l'efficacité de la vaccination antigrippale pour les populations les plus à risque, qui ne sont pas uniquement les personnes de 65 ans et plus. Les femmes enceintes, les personnes ayant des maladies chroniques (asthme, diabète, maladie cardio-vasculaire...), les personnes atteintes d'obésité sévère sont aussi vulnérables face au virus de la grippe.

Chiffres clés de l'épidémie 2021-2022⁶ :

- près d'**1 million** de consultations en médecine de ville (961 000) ;
- près de **57 000** passages aux urgences (56 742) ;
- près de **7 000** hospitalisations après passage aux urgences pour syndrome grippal (6 712).

Une couverture vaccinale insuffisante et des disparités entre les populations à risque

Après une hausse exceptionnelle de 8 points en 2020-2021 liée au contexte sanitaire, **le taux de couverture vaccinale antigrippale 2021-2022 (52,6 %) s'est maintenu au-dessus des années pré-Covid-19** malgré une baisse d'environ 3 points.

Cependant, la couverture vaccinale des populations à risque reste insuffisante : l'année dernière, si le taux de couverture vaccinale atteignait 56,8% pour les 65 ans et plus, **elle n'était que de 34,3% pour les personnes plus jeunes ayant des maladies chroniques.** Elle reste également très insuffisante chez les femmes enceintes, ainsi que chez les professionnels de santé avec une grande hétérogénéité constatée notamment en établissements de santé et dans les Ehpad^{7,8}.

L'augmentation de la couverture vaccinale chez les personnes fragiles reste donc un objectif prioritaire de santé publique, particulièrement en période de circulation concomitante des virus de la grippe et du SARS-CoV-2.

Pour protéger les personnes fragiles, le ministère de la Santé et de la Prévention tient à leur assurer un accès prioritaire aux vaccins contre la grippe au début de la campagne de vaccination : la délivrance et l'administration du vaccin contre la grippe leurs sont réservées pendant les 4 premières semaines de la campagne, soit du 18 octobre au 15 novembre 2022.

³ Santé publique France.

⁴ Santé publique France.

⁵ Source : SpF - Bonmarin et al. 2015, Vaccine. <http://dx.doi.org/10.1016/j.vaccine.2015.01.023>

⁶ Santé publique France.

⁷ Santé publique France.

⁸ Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

La grippe et son vaccin : un enjeu de perception et de mobilisation

Le travail de pédagogie engagé depuis plusieurs années a permis une meilleure connaissance des Français sur la vaccination antigrippale : **aujourd'hui 74% d'entre eux indiquent qu'il est important de se faire vacciner chaque année** (+6 points vs 2020), **57% que le vaccin contre la grippe ne présente pas de risque pour la santé** (+6 points vs 2020).

Cependant, cette connaissance est très inégale en fonction des catégories de la population et surtout de l'âge. **Les personnes de 65 ans et plus se sentent plus concernées comparées aux populations les plus jeunes à risque** : seulement 57% d'entre elles sont conscientes de la recommandation vaccinale les concernant (contre 73% des seniors de 65 ans et plus).

Les personnes qui ne se sentent pas concernées le justifient notamment par leur bon état de santé et leur jeunesse. Similairement, davantage de personnes associent le danger de la grippe au grand âge (76% des seniors et 67% des personnes à risque de moins de 65 ans savent que cela est faux, soit respectivement - 8 et -16 points vs 2020)⁹.

Enfin, la grippe semble être passée au second plan avec l'arrivée du SARS-CoV-2. Que ce soit dans la population générale ou dans les populations à risque, l'importance de la vaccination contre le Covid-19 est jugée supérieure à celle de la grippe.

✓ Les femmes enceintes

Contrairement à de nombreuses idées reçues, les femmes enceintes sont très vulnérables face à certains virus comme la grippe, avec des conséquences qui peuvent être graves pour elles et leur futur bébé :

- pour la future maman : l'atteinte pulmonaire est plus fréquemment sévère et le risque d'hospitalisation est majoré ;
- pour l'enfant : le risque de naissance prématurée est augmenté.

La vaccination contre la grippe est le moyen le plus sûr et efficace de protéger la femme enceinte ainsi que son bébé jusqu'à ses six premiers mois. Chez les femmes enceintes, la vaccination permettrait d'éviter environ 50% des cas de grippe¹⁰. Elle est recommandée quel que soit le trimestre de leur grossesse. Or, après une augmentation progressive depuis cette recommandation, leur couverture vaccinale a baissé ces deux dernières années **passant de 16% pour la campagne 2019-2020 à 12% en 2020-2021 et à 8% en 2021-2022**, selon les données de remboursements du vaccin contre la grippe pour les femmes enceintes affiliées au Régime Général ¹¹.

A noter : dans l'édition 2021 de l'enquête nationale périnatale (ENP) menée en mars 2021 auprès d'environ 15 000 femmes venant d'accoucher en maternité, 59% des femmes indiquent que la vaccination contre la grippe leur a été proposée au cours de la grossesse et 30,4% des femmes indiquent avoir été vaccinées, soit une très forte augmentation comparativement à 2016, où seules 7,4% des femmes déclaraient avoir été vaccinées. La campagne de vaccination contre la grippe 2020-2021 avait toutefois été marquée par une demande de vaccination grippe inhabituelle de la part de la population, dans le contexte d'épidémie de Covid-19. Cette progression doit donc être interprétée avec précaution¹².

⁹ Rapport BVA : « Vaccination contre la grippe en contexte Covid-19 ». Ont été interrogés 500 personnes âgées de 65 ans et + et 280 personnes à risque âgées de moins de 65 ans (soit des personnes atteintes d'asthme ou de BPCO, avec certaines pathologies ouvrant droit au remboursement du vaccin ou des femmes enceintes). Enquête réalisée du 13 au 26 avril 2022.

¹⁰ Communiqué de presse de l'Ordre des Sages-Femmes « VACCINER La femme enceinte contre la grippe : protéger la mère, protéger l'enfant à naître. » en date du 10 novembre 2016. Consultable ici : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/vacciner-la-femme-enceinte-contre-la-grippe-protger-la-mere-protger-lenfant-a-naître/>

¹¹ SNIIRAM, RG hors SLM, France entière

¹² <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/enquete-nationale-perinatale-2021>

✓ Les personnes de moins de 65 ans ayant des maladies chroniques

De même, pour les personnes à risque souffrant d'une maladie chronique, même jeunes, la vaccination contre la grippe est aussi un enjeu fort :

- l'asthme est l'une des maladies sous-jacentes les plus fréquentes chez les patients admis à l'hôpital pour une grippe¹³ ;
- pour les personnes diabétiques, le risque est 4 fois plus élevé d'être admis aux urgences après contraction du virus de la grippe¹⁴ ;
- en cas de maladies cardiovasculaires, le risque d'infarctus du myocarde est 6 à 10 fois plus élevé dans la semaine suivant une infection par le virus de la grippe¹⁵.

II- Un parcours simple et pris en charge pour les personnes à risque

La liste des personnes éligibles à la vaccination antigrippale est publiée chaque année par le ministère en charge de la santé, dans le [calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales](#).

La vaccination contre la grippe doit s'adresser en priorité aux personnes les plus fragiles et aux professionnels de santé :

- personnes âgées de 65 ans et plus ;
- personnes (adultes et enfants) souffrant de pathologies chroniques (insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, diabète, insuffisance rénale, asthme, bronchopneumopathie obstructive...) ;
- personnes obèses avec un Indice de Masse Corporelle égal ou supérieur à 40 kg/m² ;
- femmes enceintes ;
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave et les proches des personnes immunodéprimées¹⁶.

La majorité des personnes concernées par les recommandations vaccinales reçoivent un courrier d'invitation accompagné d'un bon de prise en charge du vaccin à 100% adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie.

Cette année, en raison du contexte lié à la circulation du virus du Covid-19, la Haute Autorité de Santé (HAS) a été saisie et a rendu un avis le 20 septembre 2022 qui confirme que pour être protégées contre les formes graves du SARS-CoV-2, ces populations sont en grande majorité également concernées par la nouvelle campagne de vaccination contre le Covid-19 débutée le 3 octobre et se poursuivant de façon concomitante à celle de la grippe.

Au total, près de 16 millions de bons de prise en charge ont déjà été envoyés pour cette saison par l'Assurance Maladie et la MSA aux personnes à risque avant le lancement de la campagne de vaccination. Dans ce courrier d'invitation, il est recommandé de se faire également vacciner contre le Covid-19.

Toutes les personnes de 16 ans et plus pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée peuvent retirer directement leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge et de leur carte Vitale. Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier(e) et pharmacien (à l'exception des personnes allergiques à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure qui doivent être orientées vers leur médecin ou leur sage-femme).

Pour les personnes éligibles de moins de 16 ans, une prescription médicale préalable à la vaccination, renseignée directement sur le bon de prise en charge, reste nécessaire.

¹³ Macias AE et al. The disease burden of influenza beyond respiratory illness. *Vaccine*. 2021;39 Suppl 1:A6-A14

¹⁴ Macias AE et al. The disease burden of influenza beyond respiratory illness. *Vaccine*. 2021;39 Suppl 1:A6-A14

¹⁵ Macias AE et al. The disease burden of influenza beyond respiratory illness. *Vaccine*. 2021;39 Suppl 1:A6-A14

¹⁶ https://www.has-sante.fr/jcms/p_3186689/en/avis-n2020-0034/ac/seesp-du-20-mai-2020-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-au-maintien-de-la-campagne-de-vaccination-contre-la-grippe-saisonniere-2020/2021-dans-le-contexte-de-l-epidemie-de-covid-19-en-france.

L'an dernier, les pharmaciens d'officine ont réalisé de l'ordre de 45% des actes de vaccination¹⁷.

Dans le cas où une personne à risque n'a pas reçu ou a égaré le courrier d'invitation de l'Assurance Maladie, son médecin, sage-femme, infirmier ou pharmacien peut lui délivrer un imprimé de prise en charge, après s'être assuré de son éligibilité.

La délivrance du vaccin contre la grippe a lieu en pharmacie. Les médecins, infirmiers, sages-femmes, centres de vaccination Covid-19 ne disposent pas de vaccins grippaux dans leurs locaux.

A noter : pour les personnes qui ne sont pas ciblées par les recommandations vaccinales, le vaccin contre la grippe saisonnière, qui pourra être acheté en pharmacie à partir du 15 novembre, n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie.

Nouveautés 2022 :

Les compétences vaccinales des pharmaciens, infirmiers et sages-femmes ont été élargies afin d'augmenter les possibilités de se faire vacciner.

- Les mineurs de 16 ans et plus, ciblés par les recommandations, peuvent être vaccinés, sans prescription médicale préalable de l'acte, par les pharmaciens d'officine et les infirmiers (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin ou une sage-femme).

Les pharmaciens ne peuvent pas vacciner les mineurs de moins de 16 ans.

- Les sages-femmes voient également leur rôle en matière de prescription et d'administration renforcé. Elles peuvent désormais vacciner l'ensemble des mineurs, y compris de l'entourage, ciblés par les recommandations.

Professionnel de santé	Public auquel le professionnel est autorisé à administrer le vaccin contre la grippe
Médecin	- Toute personne.
Infirmier	- Personnes majeures, <u>ciblées ou non</u> par les recommandations, (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin). - Mineurs de 16 ans et plus, <u>ciblés</u> par les recommandations, <u>sans prescription médicale préalable de l'acte</u> (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin). - Mineurs jusqu'à 15 ans inclus, sur prescription médicale de l'acte.
Pharmacien d'officine ayant suivi une formation à la vaccination contre la grippe ou contre le Covid-19	- Personnes majeures, <u>ciblées ou non</u> par les recommandations, (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin). - Mineurs de 16 ans et plus, <u>ciblés</u> par les recommandations (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin).
Sage-femme	- Personnes majeures : les femmes et l'entourage des femmes enceintes et des nourrissons de moins de 8 semaines, <u>ciblées ou non</u> par les recommandations. - Tous mineurs (qu'ils soient ou non de l'entourage d'une femme enceinte ou d'un nourrisson), <u>ciblés</u> par les recommandations.

¹⁷ SNIIRAM.

Quatre vaccins disponibles

La composition du vaccin est adaptée annuellement, suivant la recommandation de l'OMS pour la saison, en fonction des souches virales ayant circulé l'hiver précédent et qui sont donc les plus susceptibles d'être présentes cette année. Quatre vaccins sont disponibles pour cette saison, trois à partir de l'âge de six mois : Fluarix Tetra®, Influvac Tetra®, et Vaxigrip Tetra®, quatre à partir de 65 ans puisque s'ajoute EFLUELDA® (remboursé pour les personnes âgées de 65 ans et plus).

- A partir de six mois, les vaccins Fluarix Tetra®, Influvac Tetra®, et Vaxigrip Tetra® ;
- pour les 65 ans et plus, les vaccins Efluelda®, Fluarix Tetra®, Influvac Tetra®, et Vaxigrip Tetra®.

Ces vaccins peuvent être utilisés indifféremment dans le cadre de leur autorisation de mise sur le marché (AMM).

La sécurité du vaccin contre la grippe saisonnière est avérée de longue date. Les réactions indésirables attendues restent très majoritairement bénignes et transitoires, telles que douleur, rougeur, gonflement au site d'injection, voire des effets généraux comme un peu de fièvre, des douleurs musculaires ou articulaires. Les réactions allergiques sont très rares (1 cas sur 450 000 vaccinés). Pour plus d'information, rendez-vous sur : [Accueil - Base de données publique des médicaments \(medicaments.gouv.fr\)](https://www.medicaments.gouv.fr).

III- Grippe et Covid-19 : des campagnes de vaccination coordonnées

Il est attendu que le virus de la grippe ainsi que le SARS-CoV-2 co-circulent lors de la prochaine saison hivernale. Ainsi, **les personnes âgées, fragiles ou immunodéprimées et les femmes enceintes seront exposées à cette double circulation virale pouvant conduire à une co-infection grippe-Covid-19, potentiellement sévère.**

Une étude anglaise récente¹⁸ a ainsi montré que les personnes hospitalisées à la suite d'une infection respiratoire aigüe et présentant une co-infection grippe-Covid-19 avaient de l'ordre de 4 fois plus de risque d'être placées sous ventilation mécanique invasive et 2,3 fois plus de risque de décès.

Pour les personnes fragiles, ces deux vaccinations sont essentielles pour éviter des formes sévères de la grippe ou du Covid-19.

Pour que l'articulation de ces deux vaccinations soit la plus efficace possible, **la HAS rappelle que l'injection concomitante des deux vaccins est possible (y compris pour les vaccins Covid-19 bivalent), si elle est réalisée sur deux sites d'injection distincts¹⁹.**

- ✓ Plus de 70% des médecins généralistes estiment que la co-vaccination est plutôt bien acceptée par les patients²⁰.
- ✓ La co-vaccination est sans danger : **les données disponibles indiquent que la co-administration est généralement bien tolérée.** Aucun signal particulier n'a été identifié par les dispositifs de pharmacovigilance lors de la campagne 2021-2022 au cours de laquelle la co-administration des vaccins contre la grippe et le Covid-19 était recommandée. L'agence européenne des médicaments (EMA) et les autorités scientifiques nationales poursuivent leur suivi et évaluation des co-administrations des vaccins contre ces deux virus (réponse immunitaire, éventuels effets indésirables).

Les deux injections peuvent être pratiquées dans un même temps, sur deux sites de vaccination distincts, par exemple un vaccin dans chaque bras.

La HAS précise qu'aucun délai n'est à respecter entre les deux vaccinations lorsque la co-administration n'est pas possible. Cette règle s'applique par ailleurs à toute association entre les vaccins contre le Covid-19 et les autres vaccins du calendrier vaccinal.

¹⁸ [The Lancet, mars 2022](#)

¹⁹ HAS, avis du 23/09/2021, confirmé dans l'avis du [12/05/2022](#) et réaffirmé dans l'avis du [16/06/2022](#) et du 20/09/2022.

²⁰ Rapport BVA : « Vaccination contre la grippe en contexte Covid-19 ». Ont été interrogées 500 personnes âgées de 65 ans et + et 280 personnes à risque âgées de moins de 65 ans (soit des personnes atteintes d'asthme ou de BPCO, avec certaines pathologies ouvrant droit au remboursement du vaccin ou des femmes enceintes). Enquête réalisée du 13 au 26 avril 2022.

GARDER LE RÉFLEXE DES GESTES BARRIÈRES

Pour lutter contre la circulation et la transmission des virus de l'hiver, il est également essentiel d'adopter les gestes barrières :

- porter un masque
- se saluer sans se serrer la main ou sans s'embrasser
- se laver les mains
- aérer les pièces
- tousser et éternuer dans son coude

IV- Des professionnels de santé à mobiliser toujours plus

Les professionnels de santé ont un rôle incontournable dans le parcours de vaccination en tant qu'interlocuteurs de confiance pour leurs patients. Ils apportent des informations pédagogiques sur la vaccination contre la grippe mais aussi sur la concomitance avec la vaccination contre le Covid-19. **Le rôle des soignants dans la campagne antigrippale est aussi de se protéger eux-mêmes pour permettre de continuer à assurer leur activité de soin et protéger leurs patients, en particulier les plus fragiles.**

Les professionnels de santé peuvent informer leurs patients des bénéfices de la vaccination contre la grippe mais aussi des spécificités de cette campagne liées à l'articulation avec la vaccination contre le Covid-19. Ils auront à expliquer que la vaccination doit en priorité bénéficier aux personnes les plus fragiles et rappeler l'efficacité des gestes barrières pour lutter contre la transmission des virus.

Dans le contexte actuel de pandémie à Covid-19, il est important de préserver les professionnels de santé de la grippe et de soulager le système de soins en particulier dans les hôpitaux et les établissements et services médico-sociaux. Des études ont montré la réduction de la mortalité des personnes âgées, en période d'épidémie, dans les collectivités où les personnels étaient activement vaccinés²¹.

Chez les professionnels de santé en établissement, le taux de couverture vaccinale est particulièrement bas. Il s'établit en moyenne aux alentours de 27,6% en Ehpad (à la fin de la saison 2021-2022), 26,5% dans les Ehpa²² hors Ehpad, moins de 18% chez les professionnels des autres établissements et services médico-sociaux et de 22% chez les professionnels des établissements de santé²³. **L'augmentation de cette couverture vaccinale est un objectif prioritaire.**

En ce qui concerne les professionnels de santé de ville, le vaccin est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour les professionnels libéraux suivants : médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, cardiologues, endocrinologues, gériatres, néphrologues, pneumologues, rhumatologues, pharmaciens titulaires, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, pédicures-podologues et orthophonistes libéraux.

²¹ Efficacité de la vaccination contre la grippe saisonnière chez les personnes âgées et les professionnels de santé, HCSP, 2014.

²² Etablissement d'hébergement pour personnes âgées. [Santé publique France. Etude de couverture vaccinale contre la grippe dans les établissements médico-sociaux, saison 2021-2022](#)

²³ Enquête couverture vaccinale Santé Publique France du 1^{er} juin 2022. [Santé publique France. Etude de couverture vaccinale contre la grippe dans les établissements de santé, saison 2021-2022](#)

V- Une campagne de sensibilisation pour rappeler que la vaccination antigrippale reste une priorité pour les populations à risque

4 spots diffusés en télévision dès le 23 octobre

Face à la nécessité de rappeler aux personnes à risque leur fragilité vis-à-vis de la grippe et la protection que confère la vaccination, l'Assurance Maladie, en partenariat avec le ministère de la Santé et de la Prévention, Santé publique France et la MSA, relance une campagne d'information et de sensibilisation.

Cette campagne se déploie autour d'un film générique mettant en scène une succession de portraits représentatifs des personnes à risque et de 3 films spécifiques dédiés à chaque catégorie d'entre elles :

« À partir de 65 ans, lorsque l'on est atteint d'une maladie chronique ou quand on est enceinte, le corps se défend moins bien contre les virus. Contre la grippe AUSSI, la vaccination est le moyen le plus efficace de réduire les risques de complications. Vaccinez-vous. »

Que l'on soit jeune ou que l'on se sente en pleine forme, ne sous-estimons pas la grippe, tel est le message central de cette campagne qui débutera le 23 octobre 2022, à travers des spots télévisés et web, une campagne digitale, des insertions en presse professionnelle et des vidéos sur les écrans des pharmacies et des maisons de santé.

Les messages de la campagne seront également relayés via :

- plusieurs partenariats avec France TV, RTL, MagicMaman et Acast (podcast) pour toucher les différents publics cibles à travers des contenus pédagogiques ;
- les médias de l'Assurance Maladie : articles ameli.fr, posts sur ses comptes Twitter et LinkedIn ;
- un kit à destination des relais et acteurs de terrain.

Des actions spécifiques pour accompagner la vaccination des professionnels de santé



Le rôle de relais des professionnels de santé est plus attendu que jamais : ils sont invités à se faire vacciner et doivent inciter leurs patients à risque à faire de même.

Les médecins généralistes, les infirmiers, les sages-femmes, les pharmaciens, les professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère des établissements de santé et médico-sociaux, sont des cibles prioritaires et notamment tous les personnels travaillant en Ehpad, dont les aides-soignants.

L'Assurance Maladie continue ainsi à mener des actions pour accompagner les professionnels de santé dans leur travail de conviction auprès des patients à risque et les encourager à se faire eux-mêmes vacciner :

- une campagne de publi-rédactionnels dans la presse médicale en direction des médecins généralistes, des sages-femmes et des pharmaciens ;
- une campagne digitale vers les professionnels de santé avec des posts sponsorisés sur les réseaux sociaux ; des vidéos de pairs ;
- une affiche destinée aux pharmacies et des établissements de santé ;
- une affiche destinée aux cabinets des sages-femmes ;
- une affiche destinée aux Ehpad, jointe aux courriers adressés aux directeurs des établissements.

Les modalités pratiques de la vaccination sont rappelées par des mémos mis à disposition sur ameli.fr.

CONTACTS PRESSE



DGS
Service de presse
Tél : 01 40 56 84 00
presse-dgs@sante.gouv.fr



ASSURANCE MALADIE
presse.cnam@assurance-maladie.fr
Céline Robert-Tissot
01 72 60 13 37



SANTE PUBLIQUE FRANCE
Stéphanie Champion
Tél : 01 41 79 67 48
Marie Delibéros
Tél : 01 41 79 69 61
Charlène Charbuy
Tél : 01 41 79 68 64
presse@santepubliquefrance.fr



MSA
Service de presse
servicepresse.blf@ccm-sa.msa.fr



ANSM
Aude Rodriguez
Tél. : 01 55 87 30 22
Naomi Beuzet
Tél : 01 55 87 30 33
presse@ansm.sante.fr